



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

Le CESEC de Corse a impulsé la création d'une Cellule de Veille Covid-19 chargée de recenser, dans un premier temps, l'ensemble des difficultés rencontrées par l'ensemble des secteurs sus-cités, mais aussi leurs demandes, les initiatives et mesures déjà prises au niveau national comme local, celles à renforcer et poursuivre, celles à créer et à relayer à l'échelon régional.

Ce travail de recensement a fait l'objet d'une première expression du CESEC.

Aujourd'hui, il s'agit de préparer la deuxième expression du CESEC.

Le Gouvernement a présenté le 28 avril 2020, la stratégie nationale de sortie du confinement et la date du 11 mai 2020 a marqué le début du déconfinement.

Le déconfinement sera progressif. Une première phase durera du 11 mai au 2 juin avec ouverture progressive de certains établissements ou lieux accueillant le public. S'il n'y a pas de retour de l'épidémie, une deuxième phase sera mise en œuvre jusqu'à l'été.

Le plan de déconfinement ne sera pas le même dans tous les départements et régions de France.

En fonction du nombre de porteurs du Covid-19 identifiés, du taux d'occupation des services hospitaliers et des capacités de tests, des spécificités territoriales seront mises en place par les élus locaux.

La prise en compte des situations et réalités territoriales nous amène à nous interroger sur ce que doit être le plan de déconfinement pour la Corse.

Le CESEC entame ainsi la préparation de sa deuxième expression afin d'apporter sa contribution et éclairer utilement les décideurs quant aux besoins et attentes des acteurs locaux.

Le questionnaire qui vous est soumis aborde la sortie progressive du confinement de deux manières. Une approche globale (partie I) tout d'abord, puis sous l'angle plus spécifique des différents items développés par le gouvernement (partie II)

Les questions posées sont indépendantes les unes des autres et appellent, pour la majorité, des réponses ouvertes. Vous avez la possibilité d'y répondre à tout ou partie d'entre elles.

Vous avez également la possibilité, si vous le souhaitez de nous faire parvenir une contribution écrite sur le déconfinement.

NOM : SALVATORI
PRENOM : Marie-Josée
ORGANISATION : CFDT CORSICA

I : Comment aborder la sortie progressive du confinement ?
--

I.1 Au titre de votre organisation, comment appréhendez-vous le déconfinement ?

La période que nous venons de vivre est inédite en temps de paix. Vivre autrement c'est imposé à nous du jour au lendemain avec en face un ennemi impalpable. Aujourd'hui il s'agit de reprendre notre activité avec en filigrane, toujours cet ennemi aux contours inconnu.

Tout l'enjeu va être d'allier reprise d'activité avec la sécurité sanitaire et de santé.

Notre organisation comme d'autres a durant cette période de confinement travaillé en distance physique en utilisant les nouvelles technologies et de fait n'a pu répondre en totalité au besoin de ses mandants privés soit d'outils, de réseau ou des deux.

Aujourd'hui un protocole de sortie de confinement est proposé par le Ministère du travail qui a chargé ses services déconcentrés d'en faire une présentation aux différents acteurs dont les partenaires sociaux que nous sommes.

I.2 Les mesures proposées pour sortir progressivement du confinement, vous paraissent-elles appropriées à votre activité ?

Ce protocole a le mérite d'exister.

C'est un parfait condensé de technicité certes mais, qui a aucun moment ne mentionne qu'il soit débattu ou voté dans les instances représentatives des personnels ou des salariés .

I.3 Votre organisation dispose elle de moyens suffisants pour appliquer ces mesures ?

Notre organisation, représentante des salariés doit s'assurer de leurs accueils et de leurs défenses dans des conditions de sécurité et de santé optimale.

Elle doit garantir également à ses militants le même niveau de sécurité et de santé dans l'exercice de leurs mandats.

Elle a donc pris toutes les mesures nécessaires pour parvenir à ce niveau d'exigence.

- Préparation des locaux (affichages des gestes barrières, distanciation sociale balisage équipement en cloison plexi pour chaque bureau et pour la salle de réunion, consigne d'aération)
- Equipements individuels à disposition des militants et des visiteurs (gel masques).

I.4 Dans la négative, quelles sont les difficultés pressenties pour organiser et reprendre les activités durant la période de sortie progressive du confinement ?

La difficulté va être la régulation des flux en cas de conflits en entreprises et du besoin de recevoir un nombre important de salariés.

I.5 De quels moyens souhaitez-vous disposer pour vous guider et vous accompagner vers le déconfinement ?

Aujourd'hui il est important pour nous organisation syndicale d'être au plus près des salariés et de les accompagner. Notre confédération nous apporte son appui juridique.
Cependant tous les équipements sont à notre charge, à terme cela peut être un problème.

I.6 Comment votre organisation entend elle s'organiser pour une sortie progressive du confinement ?

Notre organisation a maintenu le lien le plus possible dans les sections dans les territoires, nos mandants ont assumé leur charge en utilisant la technologie (audio visio mail).

L'activité syndicale de défense du salarié n'a pas vraiment été interrompue.

Cependant, pour donner suite à nombreuses demandes de rendez-vous, nos permanences physiques ont repris dans nos locaux dans le respect du protocole sanitaire.

I.7 Pensez-vous que la crise que nous avons vécu ces deux derniers mois va impacter, post-déconfinement, les relations professionnelles, et/ou sociales (ou interpersonnelles) ? Si oui, de quelle manière, ou si non, pourquoi ?

Chacun va de son analyse sur le sujet. Pour notre organisation il est un peu prématuré de tirer des conclusions.

Il est certain que l'on sortira de cette pandémie avec une vision différente du monde du travail.

Une analyse s'imposera et nous aurons à nous battre .

- Importance des travailleurs « invisibles » mais oh combien précieux à notre quotidien (besoin de se pencher sur leurs conditions de travail de rémunérations) CONFERENCE SOCIALE à envisager car il faudra lutter pour qu'il y est du travail pour tous, de voir comment intégrer les jeunes sorties d'école (notre organisation revendique l'accès au RSA pour les -25ans), comment prolonger les stages en alternance pour éviter le chômage.
- Revendications des professionnels de santé à entendre (Plan Ségur ?)
- Monde associatif en souffrance
- Télétravail à organiser, à améliorer, à favoriser ? (Pourrait répondre pour partie aux difficultés de mobilité)
- Nouvelles formes d'enseignement que conserver ?
- Comment on règle le problème des saisonniers tout particulièrement les saisonniers insulaires.

II : Comment appréhendez-vous le plan stratégique de sortie du confinement ?	
<u>Sur le plan sanitaire</u>	
Mesures gouvernementales	
- <i>Le respect des gestes barrières et de distanciation physique</i> - <i>Le port du masque du masque s'imposera dans certaines situations : les entreprises sont invitées à équiper leurs salariés de masques lorsque cela sera justifié par leurs situations de travail ; les personnels de l'Etat et des collectivités locales seront également équipés ; des masques seront fournis aux personnels de l'Education nationale et des masques seront mis à disposition des enfants scolarisés et des collégiens ; Des mesures de soutien à l'achat de masques sont mises en place (l'Etat prendra en charge 50% du coût des masques grand public achetés à partir du 28 avril par les collectivités locales, dans la limite d'un prix de référence ; une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables sera destinée aux citoyens les plus précaires, via les CCAS et les acteurs associatifs)</i> - <i>Objectif : effectuer 700 000 tests virologiques par semaine à partir du 11 mai. Si test positif, identification des cas contacts;</i> - <i>Pour casser les chaînes de transmission, isoler au plus vite les porteurs du virus pour protéger leurs proches. Cette politique repose sur la responsabilité individuelle et le civisme de chacun mais, si nécessaire, des dispositifs de contrôle seront mis en place ; projet de création de l'application Stop Covid, pour permettre aux personnes qui ont croisé une personne testée positive d'intégrer un parcours sanitaire.</i>	
INTERROGATIONS	REPONSES
1) Avez-vous suffisant de visibilité quant aux protocoles sanitaires ?	1) Une présentation générale par les services de la DIRECCTE a été faite aux OS. Document très technique dont l'application n'est pas soumise aux instances des personnels ou en leur absence aux salariés de l'entreprise concernée.
2) Etes-vous suffisamment informés sur les dispositifs, équipements, calendrier progressif, etc. ? si non, que faudrait-il faire ?	Par ailleurs son application suivant les secteurs pose difficulté (école BTP ...)
3) Etes-vous rassuré par les mesures préconisées ? si non, pourquoi ?	2) Suivant les secteurs l'information est bien passée ou pas.
4) Etes-vous pour une massification des tests ? si oui, selon quelle organisation ?	3) Les mesures préconisées vont dans le bon sens mais leurs applications semblent compliquées dans certains secteurs
5) Seriez-vous favorable à ce que le port du masque	4) La massification aurait été

soit rendu obligatoire pour tous et partout ?	de mise en début de pandémie elle aurait rassuré la population. Aujourd'hui elle est toujours souhaitable même si la fiabilité des résultats est remise en cause. L'organisation qui a été mise en place par un système de drive a fait ses preuves.
6) Comment rendre matériellement possible la généralisation du port du masque en Corse ?	5) Le port du masque chaque fois que la distanciation physique n'est pas possible oui bien sûr.
7) Comment accueillir et accompagner les personnes placées en isolement, soit à leur domicile, soit dans les lieux dédiés à cet effet ?	6) En Corse comme ailleurs il faudrait faire de la pédagogie. Expliquer sa nécessité et le rendre accessible à tous soit par son prix soit par une gracieuse distribution. (Ce n'est pas complètement le cas actuellement). 7) L'accueil aujourd'hui est laissé au choix (domicile ou lieu dédié) ET ? c'est une bonne chose. Il faut cependant s'assurer en cas d'accueil au domicile que les personnes partageant l'habitation de la personne contaminée, se soumettent à une quatorzaine.

<u>Concernant les transports</u>	
Mesures gouvernementales	
- La capacité d'accueil sera réduite pour respecter la distanciation physique, pendant au moins trois semaines à partir du 11 mai ; - Les opérateurs de transport doivent s'organiser pour assurer le respect des mesures de distanciation physique et des gestes barrières : condamnation d'un siège sur deux dans les bus... - Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun, les trains, les taxis, les avions - Les déplacements longue distance (>100 km) ne seront possibles que pour motif impérieux, personnel ou professionnel	
INTERROGATIONS	REPONSES
8) Considérez-vous les mesures envisagées dans les transports comme suffisantes et adaptées à la situation ? 9) Que pensez-vous de la possibilité de pouvoir se déplacer (dans la limite des 100 kms) d'un département à l'autre ? 10) Jugez-vous opportun d'adapter et de prévoir des mesures de déplacement spécifiques à la Corse (transports internes et transports externes) ? 11) Si oui, lesquelles ?	8) La visibilité sur ses mesures n'est pas avérée tant pour le ferroviaire que le maritime et l'aérien. Pour les transports urbains ce n'est guère mieux. Beaucoup d'informations aussi contradictoires les unes des autres circulent. 9) Le territoire a été partagé en zones aux des couleurs ont été attribuées en fonction du taux de contamination. Les déplacements au-delà de 100km de son département ne sont pas possibles pour éviter l'interactions entre les zones. Cela permet aussi aux services de santé de maîtriser leurs capacités d'accueil. L'absence de traitement avéré et d'un vaccin nécessite des précautions à ne pas faire trop circuler le virus qui est toujours présent. 10) En Corse nous l'avons vu les services hospitaliers ont une capacité d'accueil en réa de 56 lits. Il est évident que cet élément oblige à la régulation des flux touristiques mais aussi en internes afin de préserver la santé dans le rural donc nos

	ainés principalement. 11) Il faut limiter les entrées c'est clair. On ne pourra pas accueillir tout le monde sauf à mettre la population en danger sanitaire. Pourquoi pas limiter l'entrée à un nombre déterminé au-delà duquel la sécurité de la population ne serait plus garantie. Le « green pass » envisagé comme moyen de contrôle pour l'entrée en Corse, ne semble pas faire l'unanimité. La fiabilité du test PCR est relative. La prise de la température peut être un autre moyen de contrôle mais sa fiabilité est tout aussi relative. (Quid des asymptomatiques ?)
--	--

Concernant la scolarité :	
Mesures gouvernementales	
- Calendrier échelonné : • pour les écoles maternelles et élémentaires : à partir du 11 mai, sur la base du volontariat ; • pour les collèges : à partir du 18 mai, en commençant par les classes de 6e et de 5e, seulement dans les départements où le virus circule peu ; • pour les lycées : la décision sera prise fin mai ; la reprise se ferait début juin en commençant par les lycées professionnels. - Modalités de reprise : • 15 élèves par classe maximum ; • une vie scolaire organisée autour des gestes barrière et la distanciation physique ; • mise à disposition de gel hydroalcoolique. - Le port du masque est : - fortement déconseillé pour les enfants en école maternelle ; • non recommandé pour les enfants en école élémentaire, mais des masques pédiatriques seront mis à disposition dans les écoles ; • obligatoire pour les collégiens, y compris dans les cars scolaires, des masques seront mis à disposition dans les collèges notamment pour la fourniture des élèves qui n'auront pas pu s'en procurer ; • obligatoire pour les encadrants et enseignants. Les enfants suivront leur scolarité: soit dans leur établissement scolaire, dans la limite de 15 élèves par classe ; soit chez eux, avec un enseignement à distance ; soit en étude (si les locaux scolaires le permettent), ou dans des locaux périscolaires mis à disposition par les collectivités territoriales pour des activités culturelles, de sport, santé, ou civisme. - Concernant les crèches : • réouverture à partir du 11 mai ; • 10 enfants maximum, éventuellement plusieurs groupes de 10 enfants sont possibles si les conditions et l'espace le permettent ; • pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans ; • port du masque grand public obligatoire pour les professionnels de la petite enfance.	
INTERROGATIONS	REPONSES
12) Quelle (s) mesure (s) préconiserez-vous relatives aux conditions de reprise de l'école en septembre prochain	Il faut commencer à préparer la rentrée dès maintenant. Les écoles n'ont pas réouvert au motif que la mise en place du protocole de sanitaire en un laps de temps trop court était impossible. La reprise avec un nombre d'élèves

	limité et pourquoi pas sur du volontariat aurait permis de pointer les problèmes de l'application du protocole et ainsi d'envisager la rentrée de septembre avec plus de sérénité. Il faudra apprendre à vivre avec le virus tant qu'il n'y aura pas de traitement ni de vaccin. Nous devons donc penser l'école de demain maintenant. Seul le dialogue et la bonne volonté aideront à atteindre l'objectif. Il y a lieu de voir comment aussi difficile qu'il y paraît ce protocole doit impérativement être mis en place. Est-il plus dangereux d'aller à l'école que dans les grandes surfaces ou à la plage ?
--	--

Concernant l'activité professionnelle	
Mesures gouvernementales	
- <i>Le télétravail doit être maintenu partout où cela est possible. Si le télétravail n'est pas possible : les horaires décalés devront être encouragés, pour réduire au maximum la présence simultanée des personnes à la fois sur le lieu de travail et dans les transports.</i> - <i>Concernant les entreprises en difficulté, elles pourront continuer à bénéficier :</i> • <i>du dispositif d'activité partielle, jusqu'au 1er juin. Il sera ensuite adapté progressivement, afin d'accompagner la reprise d'activité si l'épidémie est maîtrisée ;</i> • <i>des mesures de chômage partiel, qui permettent au salarié de toucher 84% de sa rémunération nette,</i> <i>60 guides métiers seront publiés pour aider les entreprises à s'organiser</i>	
INTERROGATIONS	REPONSES
13) Ces mesures vous paraissent-elles appropriées ? 14) Dans la négative, quelles difficultés pourriez-vous rencontrer ?	13) Le télétravail s'est imposé pendant la pandémie chaque fois que cela a été possible. Sa prolongation est préconisée. 14) Son recours demande cependant un peu de cadrage. Plusieurs salariés

	ont pointé un certain nombre d'inconvénients : • Equipements inadaptés • Accessibilité numérique non avérée ou de mauvaise qualité • Espace non dédié collusion vie privée vie publique • Isolement du salarié • Absence d'échange avec les collègues et la hiérarchie.
--	--

<u>Concernant les achats et besoins essentiels</u>	
Mesures gouvernementales	
- <i>La majorité des commerces ouvriront à partir du 11 mai, en respectant des mesures de protection sanitaire : limiter le nombre de personnes dans les magasins; respecter la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne ; protéger le personnel ; recommander le port du masque pour les clients voire de l'imposer ;</i> - <i>concernant les cafés et restaurants, une décision sera prise fin mai pour une éventuelle réouverture le 2 juin ;</i> - <i>les marchés de plein air et halles couvertes rouvriront à partir du 11 mai si les distances de sécurité entre les consommateurs sont garanties. Les maires ou préfets pourront revenir sur cette autorisation s'ils constatent l'impossibilité de garantir le respect des gestes barrières ;</i> - <i>concernant les centres commerciaux de plus de 40 000 m² : les préfets pourront décider de les maintenir fermés s'ils estiment que la zone de chalandise de ces commerces va au-delà du bassin de vie. Dans ce cas, seuls les magasins alimentaires et essentiels déjà ouverts situés à l'intérieur du centre commercial restent ouverts.</i>	
INTERROGATIONS	REPONSES
15) Comment votre organisation appréhende la saison touristique à venir ? 16) Quelles seraient les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour apporter un soutien au secteur ?	15) La Corse retire 30% de son PIB du secteur touristique. L'incertitude qui plane sur le démarrage de la saison et toutes les questions liées à l'application du protocole sanitaire laissent penser que la saison 2020 sera différente des autres. Notre organisation organise tous les ans une campagne pour suivre les saisonniers durant l'été. Ces derniers au nombre de 20 000 environ (dont 4000 insulaires) sont des salariés qui rechargent leurs droits pour l'hiver et des salariés étudiants qui travaillent pour se payer les études. L'inquiétude est immense pour ces deux catégories de salariés. 16) Un plan pour le secteur du tourisme est annoncé. Il semblerait que l'activité partielle puisse être prolongée dans ce secteur. En parallèle une aide entre 200 et 500 € est annoncée pour les étudiants.

	Savoir si ces deux dispositions pour les salariés saisonniers seront suffisantes est un peu prématuré. L'annonce récente de la baisse de la prise en charge du chômage partiel par l'Etat si elle s'applique au secteur touristique risque de freiner les embauches et de provoquer des licenciements. L'aide prévue pour les étudiants, certes est à saluer ne sera pas à hauteur des salaires susceptibles de percevoir en saison. (1500€/mois plus les pourboires) 16) les prêts garantis par l'Etat dans le secteur vont probablement aider à la reprise de l'activité. Cependant c'est un endettement supplémentaire que les entreprises ont assumé. Il en est de même pour le report des charges.
--	---

Concernant la vie sociale	
Mesures gouvernementales	
- À partir du 11 mai, il sera possible de : • circuler librement, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile, qui ne seront possibles que pour un motif impérieux, qu'il soit familial ou professionnel ; • pratiquer un sport individuel en extérieur ; • se rendre à nouveau dans les parcs et jardins , uniquement dans les départements où le virus circule faiblement et sous réserve des décisions des gestionnaires de ces espaces ; • se rendre dans les médiathèques, bibliothèques, les petits musées et les petits monuments ; • se rendre dans les lieux de cultes, qui resteront ouverts. Ils n'organiseront cependant pas de cérémonie, au moins jusqu'au 2 juin ; • se rendre aux cérémonies funéraires qui resteront limitées à 20 personnes ; • se rendre dans les cimetières, qui seront rouverts au public ; • participer à des rassemblements limités à 10 personnes - Cependant, • il ne sera pas possible de pratiquer de sport dans les lieux couverts, ni de sport collectif, ni de sport de contact (la liste précise sera diffusée par le ministère des sports) ; • les plages seront inaccessibles au moins jusqu'au 2 juin ; • les grands musées, grands monuments, cinémas, salles de théâtres, salles de concert, salles des fêtes, salles polyvalentes resteront fermés ; • les manifestations de plus de 5000 participants (sportives, culturelles, etc.) ne pourront pas se tenir avant le mois de septembre ; • la saison actuelle des sports professionnels dont le football ne reprendra pas ; • les mariages continueront d'être reportés, sauf urgences ; • la décision des conditions de réouverture des cafés et restaurants sera prise à la fin du mois de mai.	
INTERROGATIONS	REPONSES
17) Les inquiétudes et craintes exprimées dès l'annonce du confinement, sont-elles confirmées ? 18) Les réponses transitoires apportées par les pouvoirs publics, devront-elles être prolongées ? renforcées ? 19) Si oui, de quelle manière ? 20) Quels seraient les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour apporter un soutien aux secteurs culturels et sportifs ?	17) Le redire le virus est toujours présent, pas de traitement, pas de vaccin donc il faut apprendre à vivre avec. Il faut repenser la vie dans nos moindres activités avec la prise en compte des gestes barrières nécessaires, de la distanciation physique obligatoire. Il faut vraiment accepter cette situation et avancer pour vivre le plus possible nos différents moments en prenant en compte le protocole sanitaire.

21) Peut-on envisager la fréquentation des plages encadrée, limitée à la baignade sans y séjourner? 22) Pourrait -on envisager une fréquentation des espaces de plein air en général en la réglementant? 23) Est-il possible d'envisager de nouvelles formes pour des évènement culturels qui respectent les mesures sanitaires ?	18) En fonction des données médicales il faudra s'adapter. 19) 20) Un plan pour les culturels a été annoncé. Sera-t-il répondre aux besoins ? Pour les intermittents le chômage partiel est maintenu ce qui est une bonne chose en soi mais son montant ne sera pas à hauteur des cachets qui auraient été perçus. 21) Les plages sont accessibles majoritairement. Certaines restrictions demeurent encore suivant les endroits (pas de pique-nique pas de serviette limitation dans le temps). 22) Tant que les contours du virus ne sont pas connus il paraît évident que la pratique des activités demandera des aménagements. 23) Il nous faudra repenser nos modes de divertissement mais c'est faisable. (choix des emplacements, dédoublement des séances...)
--	---